



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
25 août 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Premier rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi

#### I. Introduction

1. Par sa résolution 1545 (2004) du 21 mai 2004, le Conseil de sécurité a créé l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) pour une période initiale de six mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2004, et m'a prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'application de l'Accord d'Arusha et l'exécution du mandat de l'ONUB. Le présent rapport a été préparé afin de donner suite à cette demande et couvre les principaux événements survenus depuis mon rapport du 16 mars 2004 sur la situation au Burundi (S/2004/210).

#### II. Évolution politique

##### Le processus de transition

2. Au cours de la période considérée, les parties burundaises ont entamé d'intenses négociations au sujet du processus électoral et des mécanismes de partage du pouvoir après la transition. Le 26 mars, le Président Domitien Ndayizeye a invité 27 partis politiques et mouvements armés à un forum afin d'étudier les questions des élections et des instruments juridiques qui régiront le Burundi après la transition. Ce forum n'a toutefois pas permis de parvenir à un consensus. Par la suite, la Facilitation (l'Afrique du Sud) a rencontré les partis politiques et les mouvements armés à cinq reprises, d'avril à juillet, à Bujumbura et à Pretoria. Après avoir pris ses fonctions à Bujumbura le 25 juin, ma Représentante spéciale, Carolyn McAskie, a travaillé en liaison étroite avec la Facilitation et les partis pour faire avancer le processus.

3. Les partis tutsis ont demandé que certaines révisions soient apportées à l'Accord d'Arusha et aux accords postérieurs, à savoir que la présidence soit assumée à tour de rôle par les partis hutus et tutsis, qu'il y ait un vice-président (tutsi) avec droit de veto au lieu de deux vice-présidents appartenant à des groupes ethniques différents comme prévu par l'Accord d'Arusha, et que la période intérimaire entre la transition et la pleine démocratie soit portée de cinq ans à 10 ans. En outre, alors que l'Accord d'Arusha prévoit que les sièges au sein des organes législatifs peuvent être détenus par des partis à majorité aussi bien hutue que tutsie, les partis tutsis estiment que pour être représentés de manière équitable dans ces organes, au moins 70 % des 40 % de sièges qui leur sont réservés doivent



être occupés par des Tutsis représentant des partis dirigés par des Tutsis et les autres 30 % par des Tutsis représentant les partis à majorité hutue. Les partis dominés par les Hutus s'opposent à ces modifications. Il convient de noter que, de par la loi, les partis politiques doivent présenter une diversité ethnique, c'est-à-dire que chaque groupe ethnique doit représenter au moins 30 % de chaque parti.

4. Au cours d'une réunion tenue du 18 au 21 juillet à Pretoria, la Facilitation a insisté sur le fait que les accords conclus devaient être respectés. Si les partis hutus partageaient ce point de vue, les partis tutsis l'ont rejeté et le 22 juillet le Vice-Président, Alphonse Kadege de l'UPRONA, parti dominé par les Tutsis, a réfuté ces discussions, déclarant qu'elles favorisaient les partis hutus.

5. Afin de sortir de l'impasse, la Facilitation, en coordination avec l'ONUB, a invité tous les partis et mouvements politiques armés à Pretoria les 4 et 5 août pour une nouvelle série de consultations. Le Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) (Nkurunziza) a refusé d'y prendre part, déclarant que sa position n'avait pas changé et que ces négociations se déroulent en même temps que sa conférence annuelle. À l'issue des consultations, 20 partis principalement hutus avaient accepté la formule de partage de pouvoir présentée par la Facilitation alors que 11 partis à majorité tutsie l'avaient rejetée. Néanmoins, les partis hutus ont accepté que 21 sièges supplémentaires soient réservés aux groupes minoritaires à l'Assemblée nationale.

6. Dans l'intervalle, les efforts se sont poursuivis pour essayer de convaincre les représentants du CNDD-FDD de prêter serment et d'occuper les sièges qui leur étaient réservés à l'Assemblée nationale, au Sénat et au Conseil des ministres, ce qu'ils avaient refusé de faire afin de protester contre l'élargissement de l'Assemblée nationale et l'admission d'anciens officiers de l'armée à l'Assemblée. Le 3 mai, se déclarant préoccupé par le fait que ses membres n'avaient pas encore été nommés à différents postes, le CNDD-FDD a suspendu sa participation aux réunions du Conseil des ministres et aux débats de l'Assemblée nationale. Le 4 mai, le Gouvernement de transition a nommé 13 administrateurs locaux dont trois membres du CNDD-FDD (Nkurunziza) et attribué des postes diplomatiques, y compris deux postes d'ambassadeur, au CNDD-FDD. Néanmoins, celui-ci a continué d'exprimer des réserves quant à la façon dont était gérée l'Assemblée nationale. En marge d'une réunion tenue à Pretoria le 27 juillet, le CNDD-FDD (Nkurunziza) a eu des entretiens au sujet de ces questions avec le Président Ndayizeye et le Président de l'Assemblée nationale, et accepté de revenir au Gouvernement et à l'Assemblée nationale. S'il participe désormais activement à ces deux organes, aucun accord n'a toutefois été conclu au sujet de sa participation au Sénat.

### **Préparation des élections**

7. Le 28 mai, le Président Ndayizeye a annoncé l'adoption par le Conseil des ministres d'un nouveau calendrier électoral en vertu duquel les élections étaient reportées d'un an pour des raisons techniques. Aussi bien le CNDD-FDD (Nkurunziza) que le FRODEBU ont rejeté cette proposition, qui a été en revanche accueillie avec satisfaction par l'UPRONA. Au cours de son sommet, tenu le 5 juin, les membres de l'Initiative régionale de paix ont insisté sur le fait que le processus électoral devait débiter sans tarder de façon à ce que les élections puissent être organisées au 31 octobre au plus tard.

8. L'ONUB a encouragé les partis à dissocier les aspects techniques de la planification des élections et les négociations politiques de façon à ce que l'organisation des élections puisse avancer. La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a été créée le 5 août, mais ses cinq membres n'ont toujours pas été nommés et, une fois qu'ils le seront, leur nomination devra encore être approuvée par les trois quarts de l'Assemblée. La Commission est chargée de l'organisation, du déroulement et de la supervision des opérations électorales ainsi que du décompte des bulletins de vote et du calcul des résultats. Outre la création de la Commission et la rédaction de la Constitution, le Gouvernement doit encore adopter les lois communales et électorales.

9. Sur la base d'estimations provisoires, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'ONUB ont élaboré pour l'élection un budget initial d'environ 21 millions de dollars, qui a été communiqué au Gouvernement de transition mais qui doit encore être finalisé par la Commission électorale. Le PNUD créera et gèrera un fonds d'affectation spéciale pour recevoir les contributions financières pour les élections. Bien que des donateurs se soient déclarés prêts à y contribuer, le PNUD est jusqu'à présent le seul à avoir apporté une contribution de 1 million de dollars au financement des élections.

#### **Négociations avec les Forces nationales de libération (Rwasa)**

10. Depuis qu'elle a pris ses fonctions à Bujumbura en juin, ma Représentante spéciale travaille avec la Facilitation et avec d'autres acteurs afin de renforcer la confiance entre le Gouvernement de transition et les Forces nationales de libération (FNL) et de faciliter ainsi un règlement entre les deux parties. Après avoir organisé un congrès interne du 18 au 21 avril, les FNL ont déclaré qu'elles suspendraient les hostilités contre le Gouvernement de transition. Toutefois, moins de 24 heures après, elles ont rompu le cessez-le-feu, ce qui s'explique apparemment par les divergences quant à la voie à suivre entre les participants au congrès et les commandants militaires sur le terrain.

11. Lors de leur sommet du 5 juin, les chefs d'État des pays participant à l'Initiative régionale de paix ont imposé avec effet immédiat des restrictions aux déplacements des dirigeants du FNL et demandé à l'Union africaine de recommander des mesures politiques et juridiques appropriées au cas où les FNL n'auraient pas rejoint le processus de paix dans un délai de trois mois. Lors d'une réunion avec ma Représentante spéciale à Nairobi les 17 et 18 juillet, les FNL se sont une nouvelle fois déclarées prêtes à respecter le cessez-le-feu et à participer au programme de désarmement et de démobilisation, à condition toutefois qu'elles puissent présenter leur version des faits à la communauté internationale et que leurs membres soient protégés. Elles ont toutefois confirmé qu'elles n'acceptaient pas l'Accord de paix d'Arusha, qu'elles considéraient comme un simple accord de partage du pouvoir. Pour sa part, le Gouvernement de transition n'était pas convaincu de la sincérité du FNL (Rwasa), déclarant qu'elles avaient intensifié leurs attaques contre les Forces armées burundaises (FAB) dans la province de Bujumbura Rurale.

12. Le 2 août, prétendant que les forces gouvernementales dans la province de Bujumbura Rurale avaient été renforcées, les FNL ont une nouvelle fois proposé un cessez-le-feu, avec les conditions suivantes : les personnes déplacées à Bujumbura Rurale étaient autorisées à rentrer chez elles; l'accord de décembre 2003 signé par le

CNDD-FDD (Nkurunziza) et le Gouvernement de transition était appliqué; les forces du CNDD-FDD retournaient dans leurs zones de cantonnement et les FAB étaient cantonnées dans leurs casernes; et l'ONUB contrôlait les activités des FNL dans la région. Sceptique quant à la volonté des FNL d'appliquer le cessez-le-feu, et déclarant qu'il n'avait pas renforcé ses positions contrairement à ce qu'elles prétendaient, le Gouvernement n'a pas accepté l'offre de cessez-le-feu mais s'est toutefois déclaré prêt à engager des négociations officielles à cet effet à une date ultérieure non précisée.

13. Les tensions dans la province de Bujumbura Rurale se sont intensifiées, culminant par le massacre d'environ 160 réfugiés congolais Banyamulenge dans un camp de transit du HCR à Gatumba le 13 août. Les premiers rapports montrent que cette attaque avait été soigneusement planifiée et exécutée et que les attaquants ont fait usage d'armes automatiques et de grenades incendiaires. Les réfugiés Banyamulenge ont été spécifiquement pris pour cibles, ceux appartenant à d'autres groupes ethniques de même que les Burundais rapatriés n'ayant pas été visés. Les FNL ont immédiatement revendiqué la responsabilité de l'attaque, bien que des témoins aient déclaré à l'ONUB qu'elles avaient en fait attaqué une base des FAB située à proximité et que c'étaient des éléments des Maï Maï congolais et des FDLR (ex-FAR/Interahamwe rwandais) qui étaient responsables du massacre de Gatumba. Les FNL ont par la suite déclaré qu'elles avaient attaqué le camp de réfugiés en représailles de l'appui apporté par des réfugiés Banyamulenge armés aux FAB lorsque celles-ci les avaient attaquées. Pour sa part, le FDLR a nié toute participation à l'attaque.

14. À la demande du Conseil de sécurité, exprimée par son président dans une déclaration en date du 15 août (S/PRST/2003/30), une équipe mixte MONUC/ONUB a ouvert le 16 août une enquête afin d'établir les circonstances exactes du massacre. Ses conclusions et recommandations seront communiquées au Conseil de sécurité.

15. Lors d'une réunion avec ma Représentante spéciale le 15 août, le Président Ndayizeye s'est déclaré préoccupé par la possibilité d'une alliance entre les FNL, les Maï Maï congolais et les ex-FAR/Interahamwe. Immédiatement après le massacre, les forces armées burundaises ont renforcé leur présence dans la province de Bujumbura Rurale et le long de la frontière avec la République démocratique du Congo, qui reste fermée. Dans le même temps, le chef d'état-major des FAB a déclaré que les Forces armées burundaises n'hésiteraient pas à attaquer la République démocratique du Congo si nécessaire, ce que le Président Ndayizeye a démenti par la suite.

16. Le 16 août, des milliers de personnes, dont le Président Ndayizeye et des délégations congolaise et rwandaise de haut rang, ont assisté aux funérailles des victimes du massacre. Ces funérailles ont pris une coloration politique lorsque certains éléments tutsis ont déclaré leur opposition au Président Ndayizeye et à l'ONU. Du côté positif, le Président Joseph Kabila et le Président Ndayizeye se sont rencontrés en marge du Sommet de Dar es-Salaam du 18 août et ont convenu de travailler étroitement ensemble pour apaiser les tensions dans la sous-région.

#### **Sommet de l'Initiative régionale de paix**

17. Le vingt-deuxième Sommet de l'Initiative régionale de paix sur le Burundi s'est tenu à Dar es-Salaam le 18 août. Le Président de la République-Unie de

Tanzanie, Benjamin Mkapa, a présidé la réunion en sa qualité de Vice-Président de l'Initiative régionale, car le Président de l'Initiative, le Président Yoweri Museveni de l'Ouganda, n'a pu y assister. Ont participé au Sommet les chefs d'État de l'Afrique du Sud, du Burundi, du Mozambique, de la République démocratique du Congo et de la Zambie; le Vice-Président de l'Afrique du Sud, le Vice-Président de l'Ouganda et le Ministre des affaires étrangères du Rwanda; ainsi que des représentants de l'Éthiopie, de l'Union africaine et de l'ONU.

18. Les dirigeants régionaux ont approuvé la proposition relative au partage du pouvoir avancée à Pretoria, le 6 août. Ils ont également demandé au Gouvernement de transition d'établir la Commission électorale nationale indépendante avant le 19 août et de rédiger la constitution pour la période suivant la transition dans les trois semaines à compter de cette date. Les chefs d'État ont également condamné l'attaque contre le camp de réfugiés de Gatumba, déclaré que les FLN étaient une organisation terroriste et demandé à l'Union africaine et au Conseil de sécurité d'appuyer cette décision.

#### **Commission de suivi de l'application**

19. À sa dix-huitième session, tenue du 20 au 23 avril, la Commission de suivi de l'application, sous la présidence de mon ancien Représentant spécial pour le Burundi, Berhanu Dinka, a souligné qu'il était indispensable que tous les acteurs politiques assurent l'adoption des instruments juridiques nécessaires pour engager le processus électoral; que les partis politiques et mouvements armés remplissent les conditions requises pour le désarmement et la démobilisation, et que les FNL (Rwasa) engagent des négociations avec le Gouvernement de transition. À sa dix-neuvième session, du 12 au 14 juillet, la Commission a instamment demandé au Gouvernement et à l'Assemblée nationale de créer la CENI et décidé que, si les parties ne parvenaient pas à un consensus sur une constitution pour la période suivant la transition d'ici le 31 juillet, elle recruterait, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Accord d'Arusha, des experts nationaux ou internationaux pour rédiger le document. À sa vingtième session, les 16 et 17 août, la Commission a décidé, compte tenu des progrès réalisés concernant la mise en place de la Commission électorale le 5 août (voir par. 8), de réexaminer la question de la désignation d'experts à sa prochaine session, après le Sommet de l'Initiative régionale du 18 août.

### **III. Réforme du secteur de la sécurité et désarmement, démobilisation et réinsertion**

20. Aux termes de la résolution 1545 (2004), le Conseil de sécurité a chargé l'ONUB de participer aux efforts déployés par les autorités de transition en vue de l'exécution des réformes nécessaires pour intégrer les forces de défense nationale et les forces de la sécurité intérieure, et notamment d'aider à former et à contrôler les forces de police. À cette fin, l'Opération a créé une cellule chargée de la réforme du secteur de la sécurité, afin de fournir des conseils au Gouvernement en ce qui concerne la planification et la mise en œuvre de l'intégration et de la réforme des forces armées.

### **Intégration militaire**

21. Le 17 juin, la Commission mixte de cessez-le-feu a adopté un plan d'opérations conjoint en vue du désarmement et de la démobilisation des combattants qui a, ensuite été approuvé par le Cabinet. L'adoption de ce plan, condition préalable pour engager le processus de DDR, a été retardée pendant des mois, en raison de discussions prolongées sur la définition du terme « combattant » (et, partant, des conditions d'octroi d'une assistance au titre de la démobilisation). Il a été décidé que, parmi les critères à satisfaire, il faudrait prouver l'appartenance à un parti politique ou à un mouvement armé, et établir le rapport entre le nombre d'armes et le nombre de combattants.

22. En janvier, le Gouvernement a annoncé son intention d'intégrer tous les ex-combattants des groupes armés qui le souhaitent dans les structures militaires nationales, dont les effectifs seraient alors réduits par la démobilisation de quelque 14 000 combattants par an. Si, à l'origine, des préoccupations ont été exprimées au sujet du fait que cela pouvait impliquer, la première année, un effectif de plus de 80 000 combattants (y compris les FAB), les informations reçues des groupes armés montrent que ce chiffre sera probablement plus proche de 70 000, dont 13 000 combattants seront transférés à la police et de 10 000 à 15 000 enfants soldats, anciens combattants et blessés de guerre seraient immédiatement démobilisés. Il en résulterait un effectif initial de quelque 45 000 soldats, dont 25 000 devraient être démobilisés afin d'atteindre l'objectif d'une armée de 20 000 hommes fixé par le Gouvernement. Ce dernier n'a pas encore établi de plan d'opérations pour l'intégration, la démobilisation et la réforme des effectifs militaires, ni indiqué comment il financerait les dépenses requises à l'appui de ce processus.

23. Avec l'appui des Gouvernements belge, français, néerlandais et britannique, un camp a été établi à Tenga (Bujumbura Rurale) pour la formation intégrée des combattants des divers partis politiques et mouvements armés. La formation d'une brigade de sécurité conjointe de 2 400 membres, comprenant des participants de toutes les parties signataires de l'Accord d'Arusha, doit commencer à la fin d'août. Les Pays-Bas ont fourni les ressources nécessaires pour appuyer le financement des activités, du matériel et des fournitures pour le camp pendant une période de six mois.

### **Démobilisation, désarmement et réinsertion**

24. Les activités menées dans le cadre de la préparation technique de la mise en œuvre du programme de DDR progressent. Le premier centre de démobilisation, à Gitega, a été transféré à la Commission nationale pour la démobilisation, la réinsertion et la réintégration, le 15 juillet. Deux autres centres, qui seront utilisés respectivement par les FAB et les partis politiques et mouvements armés, devraient être prêts sous peu.

25. L'UNICEF et la Structure nationale pour la démobilisation des enfants soldats, avec l'appui de l'ONUB, ont démobilisé plus de 2 100 enfants soldats des FAB, gardiens de la paix, milices locales, du CNDD (Nyangoma), du PALIPE-Agakiza (ex-PALIPEHUTU d'Etienne Karatazi) et du CNDD-FDD (Jean Bosco Ndayikengurukiye), et les ont regroupés avec leur famille.

26. Les membres des partis politiques et mouvements armés sont rassemblés dans 12 sites de regroupement en vue de leur désarmement dans l'ensemble du pays. Les

observateurs militaires de l'ONUB surveillent régulièrement ces sites. Les FAB n'ont pas encore commencé à cantonner leurs soldats, déclarant que leur déploiement devait être maintenu en raison de la poursuite des hostilités avec les FNL (Rwasa) et afin d'assurer la sécurité des frontières du pays. Le Gouvernement de transition a demandé au CNDD-FDD (Nkurunziza) de déployer un certain nombre d'hommes à l'appui des opérations militaires des FAB. Celui-ci a affirmé qu'il disposait de quelque 7 000 combattants qui patrouillaient à Cibitoke, Bubanza et Bujumbura Rurale.

27. À sa 21<sup>e</sup> séance plénière, le 22 juillet, la CMC a reporté au 31 juillet 2004 la date limite à laquelle les partis devaient présenter des listes certifiées des noms de leurs combattants et de leurs quantités d'armes. Les FAB doivent aussi présenter un plan de cantonnement pour leurs soldats et armes lourdes d'ici cette date. Tous les partis – à l'exception du CNDD-FDD (Nkurunziza) – ont soumis des listes certifiées à la Commission le 5 août. Le CNDD-FDD a dit qu'il n'avait pas pu soumettre de liste en raison de problèmes techniques (absence de services informatiques). Les FAB n'ont pas non plus fourni de liste de leurs effectifs et de leurs armes, et de plan de cantonnement.

28. Les fonds pour financer la démobilisation et la réintégration sont disponibles, principalement par l'intermédiaire de la Banque mondiale, mais l'absence de plan d'opérations clairement défini pour l'intégration dans la vie civile des combattants démobilisés demeure une source de préoccupation. De plus, du fait que les FAB et le CNDD-FDD (Nkurunziza) sont toujours engagés dans des opérations militaires, il est difficile de déterminer à quelle date le processus pourra commencer. Entre-temps, des milliers d'éléments armés demeurent dans les sites prévus pour le désarmement.

### **Police**

29. La composante police civile de l'ONUB a commencé à examiner la structure des forces de police; à effectuer des analyses de la formation requise; à aider à l'élaboration d'un plan global concernant les mesures de sécurité à appliquer pendant les élections; et à formuler un plan stratégique pour l'amélioration générale du fonctionnement de la police locale. Conformément à son plan de déploiement, 25 officiers de police civile ont été déployés jusqu'à présent, par rapport à un effectif autorisé de 120; des agents supplémentaires seront déployés, suivant les besoins sur le terrain.

30. Le 23 mars 2004, le Gouvernement a créé un État-major intégré de la police nationale, en fait un comité national de coordination, composé des institutions de police et des signataires de l'Accord d'Arusha. L'ONUB donne des conseils au Comité. Jusqu'à présent, cet organe a établi un calendrier et des règles et procédures internes en vue de la création d'un service de police national. Il a également recommandé la mise en place d'une structure organisationnelle pour la force de police burundaise. L'ONUB a instamment demandé au Comité d'élaborer en priorité un plan d'action national, en coordination avec la réforme des forces armées en cours.

31. La police burundaise a été chargée de désarmer les civils et d'assurer des conditions de sécurité pour les élections. Le 6 juillet 2004, l'État-major intégré a arrêté un plan pour la création, la formation et l'équipement d'une force de police intérimaire pour la période précédant le processus électoral. D'après ce plan, un

total de 14 400 officiers de police, formant 20 unités de police tactiques, composées de 720 hommes et femmes, suivraient un stage de formation de deux mois, afin d'assurer la sécurité pour les élections. Le plan a été examiné dans différentes instances avec les parties intéressées, tant nationales qu'internationales. L'ONUB interviendra à titre consultatif et contrôlera l'application de certaines conditions requises pour la formation des unités de police tactiques, comme celles consistant à assurer la participation de toutes les parties concernées, le versement des soldes et les critères de sélection (âge et études).

#### **IV. Situation militaire et conditions de sécurité**

32. Le massacre de Gatumba a été le point culminant d'une période de tensions croissantes dans la province de Bujumbura Rurale, alors que dans d'autres régions, la situation est restée à peu près calme. Il y a toutefois eu quelques violations ponctuelles des accords de cessez-le-feu. Le 8 juillet, les FAB ont attaqué des combattants du PALIPEHUTU-FLN (Mugabarabona) à Mpinga (Cibitoke), accusant ce groupe d'avoir failli à ses engagements en prenant possession d'une ancienne position des FAB en dehors de sa zone de cantonnement d'avant le désarmement. L'attaque a eu lieu avant que la CMC ait eu l'occasion d'évaluer la situation. L'ONUB a obtenu la conclusion d'un accord en vertu duquel les deux parties se sont repliées sur des positions convenues. Par ailleurs, le 23 juillet, les FAB ont attaqué des membres du CNDD (Nyangoma) à Muyinga, affirmant que ce groupe avait mené des activités en dehors de sa zone de cantonnement d'avant le désarmement.

33. Dans les provinces de Cibitoke et de Bujumbura Rurale, les conditions de sécurité demeurent extrêmement préoccupantes. Dans la province de Bujumbura Rurale, les FNL (Rwasa) et les forces conjointes FAB/CNDD-FDD ont régulièrement des accrochages, surtout aux alentours des communes de Kabezi, Muhuta et Mutumba. Entre le 25 et le 27 juillet, de violents combats ont entraîné le déplacement provisoire de 25 000 résidents de ces communes. Le 8 août, les FNL ont pris en embuscade un convoi dont faisaient partie l'évêque anglican et son entourage. Le convoi s'en est sorti indemne, mais les FNL ont plus tard fait savoir à l'ONUB qu'ils attaqueraient « les civils qui soutenaient le Gouvernement tant que la population de la province de Bujumbura Rurale continuerait de souffrir aux mains du Gouvernement ».

34. Le général Derrick Mbuyiselo Mgwebi (Afrique du Sud), commandant de la force de l'ONUB, a abordé avec le chef d'état-major des FAB la question des violations des droits de l'homme attribuées aux FAB, en particulier les bouclages de villages, les arrestations arbitraires et les coups de feu tirés contre les civils qui essayaient de se soustraire à ces arrestations. Le chef d'état-major des FAB a dit qu'il s'efforcera de veiller à ce que ses forces respectent les droits de l'homme.

35. Des rapports faisant état d'engagements entre les FAB et des membres des ex-FAR/Interahamwe, dans la province de Cibitoke, après les hostilités des mois de mai et juin en RDC, ont été reçus tout au long des mois de juillet et août. L'ONUB et la MONUC ont donc accru le nombre de leurs observateurs de part et d'autre de la frontière afin d'interdire le passage aux Rwandais des ex-FAR/Interahamwe et aux Congolais qui pourraient tenter de la franchir.

36. L'instabilité et les tensions dans ces zones frontalières ont été déclenchées par le massacre perpétré le 13 août dans le camp du HCR à Gatumba (voir plus haut les



paragraphe 13 à 16). À la suite du massacre, les FAB se sont concentrées non seulement à Gatumba, mais aussi à Rugombo et Kararama (Cibitoke). L'ONUB a également déployé une compagnie pour aider à assurer la sécurité dans les centres de transit du HCR à Rugombo et à Kararama. En outre, elle collabore étroitement avec le HCR et le Gouvernement afin d'aider à déplacer les réfugiés dans des zones sûres.

### **Déploiement de l'ONUB**

37. Le 1<sup>er</sup> juin 2004, 2 612 hommes de la Mission africaine au Burundi (des Éthiopiens, des Mozambicains et des Sud-Africains, ainsi que 29 observateurs militaires du Burkina Faso, du Gabon, du Mali, du Togo et de la Tunisie) ont été transférés à l'ONUB. Au 23 août, celle-ci comptait 3 312 soldats appartenant à des bataillons éthiopiens et sud-africains, une compagnie mozambicaine, une compagnie du génie et un hôpital de niveau II pakistanais, une unité d'aviation et d'autres unités d'appui sud-africaines et 102 observateurs militaires.

38. L'ONUB se met lentement en place, car les États Membres ont tardé à répondre aux demandes d'unités spécialisées, certains pays fournisseurs de contingents ont demandé à repousser les dates prévues pour le déploiement de leurs unités et d'autres ont déployé des unités sans le matériel nécessaire. En outre, aucun fournisseur de contingent n'a jusqu'ici proposé d'unité maritime ou manifesté d'intérêt pour la constitution de la force « transhorizon » évoquée dans mon précédent rapport (S/2004/210). Par conséquent, du retard a été pris dans le déploiement de l'ONUB. L'Afrique du Sud a fait savoir qu'elle devrait retirer beaucoup de ses unités spécialisées, mais elle a accepté de maintenir son unité maritime, ses forces spéciales, ses forces de police militaire, son unité de protection du quartier général et son unité du génie jusqu'au déploiement des unités de remplacement, ce qui améliorera la capacité opérationnelle initiale de l'Opération.

39. Conformément à son concept d'opérations, l'ONUB a déployé à Gitega un bataillon qui couvre les provinces de Gitega, de Kayanza, de Kirundo, de Muramvya, de Muyinga, de Mwaro et de Ngozi et à Bubanza un bataillon qui couvre les provinces de Bubanza et de Cibitoke. La compagnie qui reste à Bujumbura deviendra un bataillon et sa zone de responsabilité comprendra les provinces de Bujumbura Rurale et de Bururi. Quand l'Opération aura pris plus d'ampleur, elle déploiera un bataillon à Makamba (lequel couvrira les provinces de Makamba, de Rutana, de Ruyigi et de Cankuzo) et un autre à Cibitoke.

40. La situation restant instable, l'ONUB a commencé à effectuer des patrouilles quotidiennes dans la province de Bujumbura Rurale, où elle sera d'ici peu présente 24 heures sur 24. En outre, elle a déployé une centaine d'observateurs militaires sur le terrain, surtout dans la province de Bujumbura Rurale. Quand l'Opération s'est déployée dans la province, elle a eu des difficultés à s'assurer une complète liberté de manœuvre. Toutefois, la situation s'est récemment améliorée, grâce à des contacts étroits et réguliers entre l'ONUB et les FAB aux fins de coordination. Parallèlement, l'unité maritime effectue chaque jour des patrouilles sur le lac Tanganyika entre la rivière Ruzuzi, la frontière de la RDC et Kabezi, dans le sud. Pour améliorer la coordination, en particulier en ce qui concerne les déplacements transfrontaliers d'éléments armés et le trafic d'armes, la MONUC a attaché un officier de liaison à l'ONUB et il est envisagé que l'ONUB attache à son tour un officier à la MONUC.

## V. Droits de l'homme

41. Malheureusement, la situation des droits de l'homme ne s'est pas vraiment améliorée dans le pays. Les exécutions sommaires, les actes de torture, les violences sexuelles et les détentions illégales et arbitraires se poursuivent; elles sont surtout dirigées contre les civils et les auteurs ne sont pas inquiétés. La situation est particulièrement grave dans la province de Bujumbura Rurale. Tant les FNL que les FAB/CNDD-FDD sont accusées d'avoir commis de sérieuses violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, de se livrer au pillage et de terroriser la population.

42. Le 29 mai 2004, huit civils, dont deux jeunes enfants, ont été tués dans la commune de Kinama, par les forces gouvernementales semble-t-il. Le 11 juillet, l'administrateur de la commune de Mutambu a réchappé à une attaque à la grenade dont on pense qu'elle était le fait des FNL (Rwasa). Neuf personnes auraient été blessées, et trois sont mortes par la suite. Le 14 juillet, sept personnes ont été tuées dans la commune de Mukike, et là encore les FNL (Rwasa) seraient les responsables. La plupart des attaques attribuées aux FNL (Rwasa) visent des administrateurs locaux.

43. Du 16 au 25 mai, une mission d'évaluation multidisciplinaire a été menée au Burundi sous la direction de Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, en vue de déterminer s'il serait judicieux, et possible, de créer une commission d'enquête judiciaire internationale pour le Burundi, comme prévu dans l'Accord d'Arusha. Le rapport devrait être prêt sous peu.

44. On se souvient que la crise de 1993 avait été précédée de nombreuses accusations de sorcellerie, lesquelles avaient pour objet d'effrayer les populations rurales. De telles accusations ont de nouveau été lancées ces derniers mois; de prétendus sorciers et sorcières ont été battus, et dans certains cas brûlés vifs. De nombreux empoisonnements ont également été signalés à divers endroits. L'ONUB compte enquêter prochainement sur ces événements et sur d'autres violations des droits de l'homme.

45. Certains ex-combattants du CNDD-FDD (Nkurunziza) ont mis en place des structures d'administration et de justice parallèles à celles du Gouvernement de transition, notamment des centres de détention. Le 8 juillet 2004, 12 personnes ont été transférées à la prison de Ruyigi après avoir passé entre trois et neuf mois aux mains du CNDD-FDD (Nkurunziza) à Karinda, dans des conditions de détention inhumaines et dégradantes; elles semblaient avoir été torturées. Par ailleurs, dans la province de Bujumbura Rurale, tant le CNDD-FDD (Nkurunziza) que les FNL (Rwasa) lèveraient des impôts et feraient payer des amendes à la population.

46. En étroite coordination avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'ONUB compte déployer plus de 40 observateurs des droits de l'homme répartis dans cinq bureaux extérieurs, pour qu'ils surveillent la situation des droits de l'homme et signalent les violations. Pour aider à protéger les civils, l'ONUB coopérera aussi avec le Coordonnateur des opérations humanitaires et les organismes humanitaires. En outre, elle a créé un groupe de l'égalité des sexes chargé, entre autres, de favoriser la participation des femmes aux élections et l'adoption de plans de lutte contre la violence sexuelle. Enfin, elle a créé un poste spécial dont le titulaire a pour mission de faire respecter les règles de conduite et de

veiller à ce qu'aucun acte de violence sexuelle ou d'intimidation ne soit toléré de la part du personnel des Nations Unies au Burundi.

## **VI. Situation économique**

47. En 2003, l'économie burundaise a enregistré une croissance négative de 1 % en chiffres réels, ce qui n'a fait qu'aggraver la misère et les problèmes humanitaires. On estime que 67 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté et que 6 % de la population adulte est séropositive, le sida ayant emporté 25 000 personnes en 2003. Le taux d'inflation est de 10 %.

48. Le Gouvernement a conclu avec les institutions de Bretton Woods des accords relatifs à un programme de réforme économique censé stabiliser la situation macroéconomique, favoriser la mobilisation de l'assistance internationale, créer un environnement favorable à la croissance et réduire la pauvreté. Des politiques macroéconomiques devant favoriser la croissance et faire baisser l'inflation sont mises en œuvre. Le Gouvernement prévoit un taux de croissance réel de 5 %, estimant que des pluies normales et le retour des réfugiés devraient entraîner une augmentation de 4 % de la production agricole. Il vise un taux d'inflation de 5,5 %, partant de l'hypothèse que le prix des produits de base baissera et que celui du pétrole restera stable, et sachant qu'il compte mener une politique budgétaire prudente.

49. Le 29 juillet, le Représentant spécial du Secrétaire général a réuni 11 donateurs (la Belgique, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse, la Banque mondiale et l'Union européenne) pour qu'ils définissent les critères à remplir pour que des fonds de 1,3 milliard de dollars, dont le versement a été annoncé, soient rapidement débloqués. Les donateurs ont insisté sur le fait que le Gouvernement devait présenter clairement les programmes pour lesquels il avait demandé des fonds, notamment dans les domaines de la bonne gouvernance, du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, de la réforme du secteur de la sécurité et de la réforme de la police. Ils ont également demandé au Gouvernement de faire preuve de transparence quant à son budget défense, d'élaborer un plan clair pour la réinsertion des ex-combattants et de créer une commission électorale nationale indépendante.

## **VII. Situation humanitaire**

50. Une lente amélioration est perceptible en ce qui concerne la situation humanitaire dans la majeure partie du Burundi mais la situation en Bujumbura Rurale demeure précaire. Des dizaines de milliers de personnes ont souffert du conflit, en particulier dans les communes de Muhuta, Mutambu et Kabezi. De vastes couches de la population ont été déplacées et privées d'accès aux terres agricoles.

51. Les hostilités de mai et juin dans l'est de la RDC ont provoqué l'afflux de plus de 19 000 réfugiés dans la province de Cibitoké et en Bujumbura Rurale dans les trois semaines qui ont suivi le 9 juin. Avant le massacre de Gatumba, le HCR avait commencé à transférer les réfugiés, avec leur accord, vers un site dans la province de Muyinga. Après, les autorités ont accepté d'accélérer la réinstallation de ces réfugiés plus à l'est. Le Programme alimentaire mondial a fourni des stocks de

vivres et l'UNICEF et ses partenaires fournissent aux survivants traumatisés un soutien psychologique.

52. La Commission tripartite regroupant le HCR et les Gouvernements burundais et tanzanien a tenu sa huitième réunion plénière à Bujumbura les 23 et 24 juin pour étudier les moyens d'accélérer le rapatriement et la réinstallation des réfugiés burundais de République-Unie de Tanzanie. Un nouveau point d'entrée a été par la suite ouvert à Makamba pour faciliter un surcroît de rapatriements. Au 30 juillet, plus de 65 000 réfugiés étaient retournés, dont 61 915 rapatriés sous l'égide du HCR, depuis le début de l'année et 200 000 au total depuis 2002. Les retours risquent de s'accélérer au cours des mois à venir en attendant un accord politique sur les élections. Au total, près de 777 000 réfugiés burundais sont encore en Tanzanie, soit plus de 287 000 dans des camps, 170 000 dans des zones de peuplement et 300 000 – qui, pour la plupart avaient fui le Burundi en 1972 – dans des villages.

### **VIII. Lutte antimines**

53. Conformément à son mandat, l'ONUB a créé un centre de coordination de la lutte antimines qui apportera un appui dans ce domaine à l'Opération ainsi qu'au Gouvernement de transition et aux organisations humanitaires. Un projet de stratégie antimines pour le Burundi a été établi et est actuellement distribué aux parties concernées, pour observations. Des mécanismes de coordination ont été mis en place et de bons rapports de travail se sont instaurés avec toutes les parties concernées. Les procédures opérationnelles permanentes afférentes aux activités antimines confiées à des éléments de l'ONUB ont été établies par le Centre de coordination et mon Représentant spécial a approuvé leur application.

### **IX. Aspects financiers**

54. L'Assemblée générale, par sa résolution 58/312 du 18 juin 2004, a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas 156 millions de dollars environ, dont 49,7 millions de dollars aux fins de l'établissement de l'Opération pendant la période allant du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2004 et 106,3 millions de dollars aux fins du financement de l'Opération pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2004. L'Assemblée générale a accordé cette autorisation en attendant d'examiner, à sa cinquante-neuvième session, l'ensemble du budget de l'Opération pour l'exercice 2004/05.

55. Au 31 juillet 2004, les contributions statutaires non réglées en ce qui concerne le compte spécial de l'ONUB se montaient à 146,7 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions statutaires non réglées au titre de toutes les opérations de maintien de la paix était de 2 478,7 millions de dollars.

### **X. Observations**

56. La communauté internationale a appris avec horreur ce qui s'est produit à Gatumba le 13 août. Je voudrais présenter ici mes condoléances aux familles des victimes de ce massacre et ma sympathie à tous ceux qui ont été blessés ce jour-là.

Les Gouvernements du Burundi et de la RDC, ainsi que la communauté internationale tout entière, doivent veiller à ce que les responsables de ce massacre rendent des comptes. Le massacre de Gatumba et les rapports faisant état d'une alliance possible entre les FNL et les groupes armés rwandais et congolais marquent une évolution inquiétante non seulement pour le Burundi mais pour l'ensemble de la sous-région. La rencontre du 18 août entre les Présidents Kabila et Ndayizeye est un événement encourageant et je les engage à faire en sorte que leurs gouvernements et leurs forces militaires continuent de collaborer étroitement au maintien de la sécurité sur leurs frontières mutuelles. Je demande instamment au Gouvernement rwandais de collaborer étroitement aussi avec les Gouvernements du Burundi et de la RDC pour mettre un terme au fléau des affrontements et violences interethniques dont la population de la sous-région souffre depuis si longtemps.

57. Je suis également profondément préoccupé par le risque que ce massacre n'entraîne un accroissement des tensions interethniques au Burundi. Les parties burundaises ne doivent pas laisser cet horrible incident annuler des années de progrès vers la paix et le développement. Malgré les retards que connaissent certains aspects du processus de paix, les négociations sur le partage du pouvoir après la période de transition ont montré que les parties sont peut-être disposées à trouver un terrain d'entente leur permettant de respecter le calendrier d'Arusha et de préserver la paix dans leur pays. Je les exhorte à poursuivre dans cette voie. Le pays ne pourra parvenir à la stabilité et au développement à long terme qu'une fois que toutes les composantes de la population vivront en sécurité et seront en mesure de participer effectivement à l'administration et à la vie économique.

58. Les violations des droits de l'homme que continuent de subir les civils innocents au Burundi sont inadmissibles. Tous ceux qui en sont responsables doivent comprendre que l'ère de l'impunité est révolue. J'exhorte tous ceux qui en sont responsables à mettre immédiatement un terme à ces violations et je leur rappelle qu'ils devront rendre des comptes. J'appelle également le Gouvernement de transition à collaborer activement et ouvertement avec l'ONUB et le Haut Commissariat aux droits de l'homme, ainsi qu'avec d'autres donateurs, pour renforcer ses propres institutions judiciaires et de protection des droits de l'homme et faire en sorte qu'elles servent équitablement tous les groupes dans le pays.

59. Ma recommandation tendant à ce que le Conseil de sécurité envisage la création d'une mission de maintien de la paix des Nations Unis au Burundi (S/2004/210) répondait à une demande des deux parties burundaises et à leur volonté déclarée de mener à bien le processus de transition et d'organiser des élections le 31 octobre au plus tard. Les parties continuent certes de négocier activement la réalisation de ce programme mais elles n'ont pas encore fait montre de la bonne foi et de la volonté politique nécessaires pour honorer pleinement leurs engagements tant réciproques qu'à l'égard du Conseil de sécurité.

60. La réforme du secteur de la sécurité, le désarmement et la démobilisation demeurent en retard par rapport au calendrier prévu, faute de participation active de la part, en particulier, des FAB et du CNDD-FDD (Nkurunziza). Le processus électoral est également en train de prendre du retard.

61. Je demande instamment aux parties de s'inspirer du conseil de mon Représentant spécial tendant à ce que l'aspect technique des élections soit séparé des aspects politiques. Je compte que le Gouvernement finira de mettre en place la Commission électorale nationale indépendante d'ici au 29 août, comme l'ont

demandé les auteurs de l'Initiative régionale de paix, et achèvera l'élaboration de la constitution et l'adoption de tous les autres textes relatifs aux élections peu de temps après.

62. En conclusion, je voudrais remercier mon ancien Représentant spécial, Berhanu Dinka, pour le rôle qu'il a joué pendant plusieurs années au service du processus de paix au Burundi. Je voudrais également exprimer ma gratitude aux auteurs de l'Initiative de la région des Grands Lacs, et à l'Afrique du Sud pour les efforts inlassables qu'elle a déployés en vue d'aider le peuple burundais à la fois par son rôle de facilitation et par sa contribution à l'ONUB. Je tiens à rendre aussi hommage à ma Représentante spéciale, Carolyn McAskie, et à tous les membres, hommes et femmes, de l'ONUB et des fonds et programmes des Nations Unies qui, au Burundi, œuvrent avec dévouement à l'instauration de la paix dans ce pays.

## Annexe

### Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) : effectifs militaires et de police civile

Pays	Composante militaire			Total	Police civile
	Observateurs militaires	Officiers d'état major	Soldats		
Afrique du Sud	2	24	1 041	<b>1 067</b>	
Bangladesh	2			<b>2</b>	
Bénin	4			<b>4</b>	2
Bolivie	3			<b>3</b>	
Burkina Faso	7	2		<b>9</b>	6
Cameroun					5
Chine	3			<b>3</b>	
Espagne		1		<b>1</b>	
Éthiopie	3	3	853	<b>859</b>	
Fédération de Russie	6			<b>6</b>	
Gabon	6			<b>6</b>	
Gambie	2			<b>2</b>	
Guatemala	3			<b>3</b>	
Guinée	2			<b>2</b>	1
Inde	2	2		<b>4</b>	
Jordanie	2	2		<b>4</b>	
Malaisie	3			<b>3</b>	
Malawi	3			<b>3</b>	
Mali	11	2		<b>13</b>	11
Mozambique	3	4	225	<b>232</b>	
Namibie	3			<b>3</b>	
Népal	3	10	680	<b>693</b>	
Niger	2			<b>2</b>	7
Nigéria					1
Pakistan	3	6	314	<b>323</b>	
Paraguay	3			<b>3</b>	
Pérou	3			<b>3</b>	
Philippines	3			<b>3</b>	
Roumanie	5			<b>5</b>	
Sénégal	5	4		<b>9</b>	1
Sri Lanka	2			<b>2</b>	
Tchad	7			<b>7</b>	
Togo	11	3		<b>14</b>	
Tunisie	8	3		<b>11</b>	
Turquie					1
Uruguay	3			<b>3</b>	
Yémen	3			<b>3</b>	
Zambie	2			<b>2</b>	
<b>Total</b>	<b>133</b>	<b>66</b>	<b>3 113</b>	<b>3 312</b>	<b>35</b>



Map No. 4222 UNITED NATIONS  
August 2004

Department of Peacekeeping Operations  
Cartographic Section